PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 9 Avril2021

2021/113

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le NEUF AVRIL à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires actuelles, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal			Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
Monsieur	GUIOT	Olivier	X		
Monsieur	DAMIEN	Eddy	X		
Madame	PETITJEAN	Nicole	X		
Madame	MEUNIER	Christelle	X		
Madame	CHARPY	Delphine	X		
Madame	BARANGER	Mélanie	X		
Madame	BESSE	Séverine		X	Nicole PETITJEAN
Monsieur	CHIROL	François	X		
Madame	DE ARAUJO ABREU	Aurélie	X		
Madame	DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	X		
Monsieur	LEVIEUX	Didier	X		
Madame	PONTONNIER	Florence		X	
Monsieur	ROSSEEL	Sébastien		X	
Madame	SEGUIN	Dominique		X	

Secrétaire de séance : Mme DOUNIAU-FRANCOIS Françoise
Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

*****

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Retrait de la délibération 58/2020
3. Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Intercommunalité
5. Ventes d'herbe
6. Participation des communes à l'école
7. Contrat entretien des espaces verts
8. Programmes
9. Budget communal :
    1. Vote du compte administratif 2020
    2. Compte de gestion 2020
    3. Affectation du résultat
    4. Vote des taux d'imposition 2021
    5. Vote du budget primitif 2021
10. Bureaux de votes – Elections départementale et régionale
11. Informations diverses

*****

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 9 Avril2021

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-Verbal est adopté.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

2. Retrait de la délibération 58/2020

La délibération n°58/2020 relative au choix du maitre d'œuvre pour l'étude de diagnostic de l'église est déclarée illégale par la préfecture qui nous demande de la retirer. En effet, le Conseil lors de son installation a délégué au Maire cette compétence.
Le Maire doit rendre compte lors de chaque réunion du Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ses délégations.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

3. Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Dans le cadre de ses délégations, le Maire informe le Conseil qu'il a retenu un maitre d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la maison sise 2 route du Montet, après consultation de 3 cabinets d'architecte.
Le cabinet LMN de Bourbon-l'Archambault, mieux disant, a été retenu, au taux de 8 %.
Le conseil prend acte des décisions du Maire.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

4. Intercommunalité

La compétence PLU est en principe exercée par les intercommunalités à fiscalité propre. La loi ALUR permet aux communes de s'opposer provisoirement au transfert obligatoire de cette compétence au 1er juillet 2021. Les éventuelles délibérations d'opposition des conseils municipaux ne pouvant être adopté qu'entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021, Mr le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

5. Ventes d'herbe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'offre de ventes d'herbe faite, tous les preneurs de l'an passé ont été contactés et tous sont preneurs pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à **l'unanimité:**

D'accorder les parcelles suivantes aux GAEC des Charrières =
Lieudit "Les Mordelles" (terrains de 2ème catégorie)
Section A n° 160 et 166
Soit 4 ha12 a 13 ca au prix de 103,50 € l'hectare = 426,55 €.

Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1ère catégorie)
Section AD n° 44
Soit 1 ha21 a 99 ca au prix de 125,50 € l'hectare = 153,10 €.

Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1ère catégorie)
Section AC n° 6 (- 8 a Parking Cimetière 45 a 85 ca – 8 a = 37 a 85 ca)
Soit 37 a 85 ca au prix de 125,50 € l'hectare = 47,50 €.
Lieudit "Le Cabot" (terrains de 2ème catégorie)
Section B n° 841 (une partie)
Soit 30 a 00 ca au prix de 103,50 € l'hectare = 31,05 €

D'accorder les parcelles suivantes à Monsieur LIBAULT DE LA CHEVASNERIE Florian =
Lieudit "Les Mordelles" (terrains de 2ème catégorie)
Section A n° 212 et n° 274
Soit 37 a 91 ca au prix de 103,50 € l'hectare = 39,24 €.

Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1ère catégorie)
Section AC n° 40 (terrain 1ère catégorie)
Soit 14 a 55 ca au prix de 125,50 € l'hectare = 18,26 €.

D'accorder la parcelle suivante à M. ROSSEEL Frédéric =
Lieu-dit "Le Bourg" (terrain de 1ère catégorie)
Section AC n° 16
Soit 53 a 54 ca au prix de 125,50 € l'hectare = 67,19 €

Mr François CHIROL est sorti pendant l'examen de ce point et n'a pas pris part au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

6. Participation des communes à l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir la participation financière des communes de Gipcy, Meillers et Saint-Aubin-Le-Monial pour les frais de scolarité des enfants de leur commune fréquentant l'école de Saint-Hilaire.
Compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie et de frais supplémentaires liés à la crise sanitaire, le Maire propose d'augmenter la participation de 300 € à 310 € par enfant scolarisé pour la présente année scolaire 2020-2021.
Pour rappel, à la rentrée de septembre, il y avait, pour Gipcy 21 élèves, pour Meillers 0 élève et pour Saint-Aubin-le-Monial 2 élèves.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

7. Contrat entretien des espaces verts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts communaux pour l'année 2021. Il informe le Conseil du devis de l'E.S.A.T de Saint-Hilaire, correspondant à 10 interventions de tonte de nos espaces verts sur environ 1 hectare réparti sur plusieurs sites de la commune, pour un montant de 3242, 40 €, soit 1% d'augmentation.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

8. Programmes

Mr le Maire informe le Conseil des différents programmes en cours :

- Plan de relance bâti : dans le logement au-dessus de la salle des fêtes, les peintures sont en cours, la plomberie et l'électricité sont presque terminées, les sols seront posés la semaine prochaine et les ouvrants restent à venir.

Et sur les programmes à venir :

- Voirie 2020
- Réhabilitation maison 2 route du Montet
- Mur du cimetière 2ème tranche
- Plan de relance voirie
- Purificateurs d'air à la cantine scolaire
- Mise en sécurité de l'étang
- Restauration du Christ en Croix
- Restauration de la Bannière de Sainte-Barbe
- Plan de relance pour le matériel de cantine
- Travaux à l'église

Ainsi que les 2 programmes reportés de 2020 se terminant en 2021.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter toutes les subventions possibles sur l'ensemble des programmes prévus listés ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

9. Budget communal :

9.1. Vote du compte administratif 2020

Mr le Maire présente le compte administratif 2020 duquel il ressort les totaux suivants :

➢ **Fonctionnement**

Dépenses réalisées : 397 469,73 €
Recettes réalisées : 583 937,78 €

Soit un résultat de fonctionnement en excédent de 186 468,05 €.

➢ **Investissement**

Dépenses réalisées : 263 081,68 €
Recettes réalisées : 243737,53 €

Soit un résultat d'investissement en déficit de -19 344,15 €.

Mr le Maire sort, Mme MEUNIER, adjointe aux finances, est élue Présidente de séance pour procéder au vote de ce compte administratif.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9.2. Compte de gestion 2020

Approbation du compte de gestion 2020 dressé par Mr COUTIERE, trésorier municipal, qui est identique au compte administratif.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9.3. Affectation du résultat

Mr le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

➢ Affectation du résultat

- Constat d'un excédent de fonctionnement de 186 468,05 €
- Constat d'un déficit d'investissement de -19 344,15 €
- Vu le déficit des restes à réaliser de 89 804,00 €
- Décision d'affecter 109 148,15 € en section d'investissement.
- Report du solde de 77 319,90 € en section de fonctionnement.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9.4. Vote des taux d'imposition 2021

Mr le Maire rappelle que l'Etat a supprimé tout ou partie de la Taxe d'Habitation (TH) et qu'il va la compenser auprès des collectivités locales par la part de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) du département qu'il va affecter à la commune + un coefficient correcteur positif ou négatif selon les cas. Pour Saint-Hilaire le coefficient correcteur est positif.
Le nouveau taux de TFB sera donc l'addition du taux communal de TFB et du taux départemental de TFB soit 11.55 % + 22.87 % soit un total de 34.42 %. Sur la feuille d'imposition, le taux de TFB départemental disparaît, ce qui revient donc au même pour les contribuables.
Mr le Maire propose que le taux du Foncier Non Bâti reste le même qu'en 2020 à savoir :

- Foncier non bâti : 31,97 %

Et propose de voter le nouveau taux du Foncier Bâti à savoir :

- Foncier bâti : 34.42 %

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9.5. Vote du budget primitif 2021

Mr le Maire présente ensuite le budget primitif 2021 qu'il propose, il est équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 569 873 €
- Recettes : 569 873 €

Investissement :

- Dépenses : 475 005 €
- Recettes : 475 005 €

Mr le Maire précise que dans la volonté de soutenir nos associations locales, la commission des finances propose de verser aux associations de Saint-Hilaire, une somme de 100 € de base comme chaque année et la moitié par manifestations organisées en 2019. Un effort supplémentaire est proposé pour RQQG en multipliant par 2 la subvention versée vu ses difficultés financières actuelles.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

10. Bureaux de votes – Elections départementale et régionale

Dans le cadre des élections départementales et régionales, prévues pour l'instant en juin prochain, il faudra mettre en place 2 bureaux de vote distincts simultanément.

Chaque bureau sera composé de 6 personnes se relayant 3 par 3 en fonction des disponibilités de chacun. Tous les conseillers seront donc appelés à tenir les bureaux de vote comme le stipule le CGCT dans les missions obligatoires des conseillers municipaux.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

11. Informations diverses

Départ de Mme CHARPY.

Mr le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Logement 29 rue de la Poste, pose de fibre aux murs et un parquet flottant a été posé au rez-de-chaussée. Ce logement a été reloué.
- Logement 4 route de Bourbon, le revêtement de sol d'une des chambres a été remplacé par du parquet flottant à la demande de la locataire.
- Lors de la disparition de Mr Raymond RAY, ancien directeur d'école ayant effectué toute sa carrière à Saint-Hilaire, d'abord aux Cités puis au Bourg, Mr le Maire a fait paraître un avis d'obsèques au nom de la Commune.
- Le mi-temps thérapeutique de l'agent municipal a été prolongé de 3 mois, jusqu'au 22 mai 2021.
- L'ATSEM a déposé sa demande de départ en retraite au 1er août 2021, après 43 ans de carrière. Son remplacement est à prévoir. L'adjoint au personnel travaille sur la fiche du poste à pourvoir, ainsi que le nombre d'heures hebdomadaires et le type de contrat.
- L'Etat réglemente le temps de travail annualisé des fonctionnaires territoriaux à 1607 heures pour un temps plein. Il impose aux collectivités territoriales de s'y conformer.
- Opération Numérue : les hameaux des Mingots, des Troches, des Roseaux et de la Croix Rouge sont réalisés.
- L'opération Numérue devra être étendue au Pont Cellier. L'étude d'autres hameaux sera entreprise.
- Les riverains ont signalés des difficultés entre le Grand Domaine et le Lotissement du Grand Domaine pour les livreurs qui s'égarent souvent.
- Le problème d'accès d'un riverain du CD11 au Champ du Bois a été réglé par le CTER.
- L'UTT de Cérilly va installer un dispositif de mesure de vitesse aux Mingots la semaine prochaine.
- A Buchatière, un accord a été trouvé avec le riverain de l'impasse pour reculer sa clôture en limite du domaine public.
- Le règlement du cimetière doit être mis à jour par la commission des travaux à la demande de Mr le Maire.
- La communauté de communes a mis en place une mutuelle, le prestataire peut tenir des permanences en Mairie si besoin.
- Une disposition gouvernementale imposera aux collectivités de prendre en charge une part de la cotisation mutuelle et de la cotisation prévoyance maintien de salaire de ses agents. Saint-Hilaire prend déjà une part dans la cotisation mutuelle des agents disposant d'une mutuelle labélisée. Mr le Maire proposera d'augmenter cette participation lors du budget 2022. Le Centre de Gestion va rechercher une mutuelle de groupe.
- Les mesures sanitaires contre le COVID imposées par le gouvernement ont obligé à fermer l'école. Les 2 agents sont en disponibilité à leur domicile. La reprise doit avoir lieu le 26 avril. Le camping a dû être refermé jusqu'à nouvel ordre. Le secrétariat fonctionne partiellement en télétravail et reste ouvert au public le mardi et le jeudi matin jusqu'au déconfinement.
- Un plan de relance pour les ouvrages d'art sur les voies communales est mis en place par l'Etat pour effectuer une étude de leur état.

- Des conseillers informent que les eaux sales de 2 habitations s'écoulent dans les fossés. Après vérification sur le terrain avec les propriétaires, l'information sera transmise au SIVOM.

Séance levée à 22h10.